

# COMPTABILITE

La comptabilité constitue pour l'entrepreneur à la fois une obligation porteuse de contraintes relativement fortes et d'une certaine complexité, mais également une source d'information indispensable à la bonne marche de l'entreprise.

**Notre cabinet, véritable partenaire et conseiller, vous accompagne afin de sécuriser les déclarations, anticiper les évolutions légales et réglementaires et orienter les décisions relatives au pilotage de votre entreprise.**

## LES QUESTIONS QUE VOUS DEVEZ VOUS POSER :

### • A QUOI SERT LA COMPTABILITE, QUELLES INFORMATIONS M'APPORTE-T-ELLE ?

Nous vous informons sur l'utilité de la comptabilité et toutes les riches informations qu'elle peut vous apporter.

### • QUELLES SONT MES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES, EN FONCTION DE LA TAILLE DE MON ENTREPRISE ET DE MON SECTEUR D'ACTIVITE ?

Nous connaissons parfaitement les obligations légales et réglementaires en matière de comptabilité et vous assurons de leur respect le plus strict.

### • QUELS SONT MES BESOINS PROPRES EN MATIERE DE DONNEES ET INFORMATIONS ET COMMENT M'ORGANISER POUR LES SATISFAIRE ?

Nous vous aidons à définir vos besoins et vous proposons une prestation sur-mesure dans une gamme de services pouvant aller d'un simple conseil de professionnel à une tenue complète de comptabilité.

### • POURQUOI FAIRE APPEL A UN EXPERT-COMPTABLE ?

L'expert-comptable a été désigné par le législateur comme l'unique professionnel indépendant pouvant faire profession de tenue, de révision et de supervision de la comptabilité : nous réalisons nos travaux dans le respect des règles déontologiques qui vous assurent qualité, sécurité et confidentialité.

## NOS RECOMMANDATIONS

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre savoir-faire
- **Sécurisez** la mise en conformité avec vos obligations et évitez les irrégularités et les erreurs de déclaration
- **Soyez vigilant et anticipez** les risques et opportunités grâce à la bonne information comptable délivrée au bon moment

## NOS MODALITÉS D'INTERVENTION

- **Information et conseil garantis**, conformément au Code de déontologie de notre profession et à nos normes professionnelles
- **Lettre de mission** relative à notre prestation qui formalise nos engagements

→ **CONTACTEZ VOTRE INTERLOCUTEUR HABITUEL  
pour un diagnostic complet**

### Conseiller Client

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

☎ **04 84 32 32 32**

Prix d'un appel local

[www.cpecf.com](http://www.cpecf.com)